

# ACTIVITES SPORTIVES

## A.S.M Football

**Matchs du 22 septembre** : L'équipe A se déplace à Maël Carhaix, délégué : BEUREL C; L'équipe B se déplace à Hémonstoir, délégué : BALLAY P. ; L'équipe C reçoit St Murois, délégué : NEVO M.



## ACM HANDBALL : MATCHS DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2013 :

Seniors garçons 1 vont à Pays d'AURAY HB2 à 20 h ; Seniors garçons 2 reçoivent Pays de BROONS 2 à 20 h  
Seniors filles reçoivent TREGOR HB à 18 h 30 ; -17 ans filles vont à PLOUDANIEL LESNEVEN à 17 h 30  
-15 ans filles reçoivent LANDI LAMPAUL HB à 16 h 30

## MATCHS DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013 : Match premier tour de coupe de France

Seniors garçons 1 reçoivent ELOM HANDBALL LANDERNEAU à 18 h 30  
Seniors filles vont à HBC PLOUVIEN à 19 h 45



## TENNIS INTERCOMMUNAL DU LIE :

INITIATION/PERFECTIONNEMENT/COMPETITION MINI-TENNIS. Cours assurés par B.E diplômé

Les cours ont repris.

Inscriptions et renseignements : Marcelline Pelé ☎ 06.73.30.78.49.



## Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !



La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sports. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, depuis le 1<sup>er</sup> juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur [bretagne.fr/jeunes](http://bretagne.fr/jeunes) et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

## PERMANENCES

### Médecins et Pharmacies

### Cabinet Infirmier de La Motte

Composez le 15

☎ 06.42.36.12.81

### Ambulances

Hémonic Françoise & Michel

Du lundi au vendredi (8 h – 20 h)

- « Bel Air » - LA MOTTE

### Taxi

Hémonic

- « Bel Air » - LA MOTTE

### Pompiers

Centre de Secours

- PLOUGUENAST

### C.L.I.C.

(Centre local d'information et coordination pour les personnes âgées) est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 et le mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

« Rue de la Chesnaie 22604 LOUDEAC Cédex 1 » [clic-sud-22@cg22.fr](mailto:clic-sud-22@cg22.fr)

☎ 02.96.66.21.06

### CIDERAL :

**Accueil Logement.** Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

**Info Energie.** 0805 203 205 (numéro vert), celui-ci permet de joindre le conseiller de son territoire tous les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30. Il est possible de venir rencontrer le conseiller les semaines impaires. [infoenergie@pays-pontivy.fr](mailto:infoenergie@pays-pontivy.fr)

4/6 bd de la Gare  
B.P. 246  
22602 Loudéac  
Cedex

**ADIL.** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

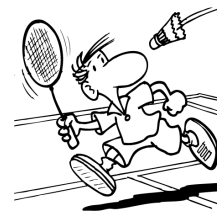
**CAUE.** (M. Belorgey, Conseiller en architecture) : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDTM de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

### Conciliateur de justice

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac ☎ 02.96.25.01.42



# Amicale Laïque



## Gymnastique, Fitness, Step, Badminton, Country :

- ✓ Adhésion adulte (hors informatique) : **60 € ; 40 €** pour une 2ème personne (même famille)
- Si une personne adulte participe à 2 activités (hors informatique) 1ère activité : **60 € ; 2ème activité : 40 €**
- ✓ Adhésion jeune né(e) en 1998 et après (hors informatique) : **40 €**

**Informatique** : Adhésion atelier informatique : **20 €**

## A remettre lors de l'inscription

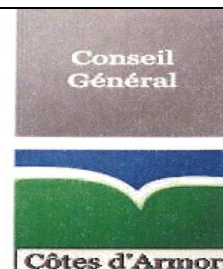
La fiche d'inscription ; Un **certificat médical obligatoire pour la gymnastique, le fitness, le step et le badminton** ; Pour les jeunes mineurs : **l'autorisation parentale** ; Le règlement (chèque à l'ordre de : Amicale Laïque de La Motte).

**Gymnastique, fitness, step, badminton** : Afin de préserver le sol, l'utilisation de chaussures réservées au sport en salle est obligatoire.

<b>Tricot</b>		le lundi à 14 h 00 au foyer Roger Jouan
<b>Gymnastique</b>	Portes ouvertes le 24 septembre	le mardi à 10 h 45 à la salle de sport
<b>Fitness</b>	Portes ouvertes le 24 septembre	le mardi à 20 h 30 à la salle de sport
<b>Step</b>	Portes ouvertes le 25 septembre	le mercredi à 19 h 30 à la salle de sport
<b>Badminton</b>	Portes ouvertes le 23 septembre	le lundi à 20 h 15 à la salle de sport
<b>Country</b>	Portes ouvertes le 26 septembre	le jeudi à 19 h 15 à la salle Athéna
<b>Informatique</b>	Portes ouvertes le 23 septembre	le lundi à 20 h 00 à la bibliothèque

Contact : mail → [al.lamotte@free.fr](mailto:al.lamotte@free.fr) / ☎ 06.32.61.73.23

## Aides aux Études et à la Formation Année 2013 – 2014



Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
<b>PRÊTS AUX ÉTUDIANTS*</b>	Le prêt est destiné aux <b>étudiants de l'enseignement supérieur</b> dont la famille est domiciliée en Côtes d'Armor. Il est <b>remboursable</b> à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de <b>1,5 % par an et par prêt</b> . Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus étudiant.	<b>500 €</b> ou <b>1 000 €</b> ou <b>1 500 €</b>	Avant le 31 mars de chaque année
<b>AIDES AUX COLLÉGIENS</b>	Collégiens <b>dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.</b>	<b>200 €</b>	
<b>PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*</b>	<b>Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines.</b>	de 150 € à 1 200 € <i>selon la durée et le pays</i>	avant le départ

\* Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC ;
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter **Laëtitia MICHARD au 02.96.66.21.10** :

Maison du Département Loudéac – Rostrenen  
Rue de la Chesnaie  
CS 90457  
22604 LOUDEAC  
☎ 02.96.28.11.01

Maison du Département Loudéac – Rostrenen  
6 B, rue Joseph Pennec  
BP 7  
22110 ROSTRENEEN  
☎ 02.96.57.44.00

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.

Possibilité de simulation de l'aide en ligne dans la rubrique E-services.